



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 029-242900645-20220324-DE_41_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :
CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 41-2022

Objet : Marché « Algues vertes / déchets verts » 2022-2026
Gestion des déchets verts de déchèteries et gestion de la plate-forme de co-compostage

Rapporteur : Florence CROM

Douarnenez communauté est en charge de la gestion de 2 déchèteries et d'une plateforme de compostage des algues vertes avec des déchets verts.

- Déchèterie de Lestrivin ; route de Douarnenez ; 29100 Poullan sur Mer
- Déchèterie de Lannugat ; Parc d'activité de Lannugat Nord ; 29100 Douarnenez

Plateforme de Co-compostage ; lieu-dit Kerioret ; 29100 Douarnenez

Le présent marché a pour objet :

- Le broyage et le traitement des déchets verts des 2 déchèteries communautaires, incluant le transport des déchets verts broyés de la déchèterie de Lannugat jusqu'à Kerioret mais excluant le transport des déchets verts bruts de Lestrivin vers Kerioret
- Le traitement des algues vertes du territoire sur la plateforme communautaire (Kerioret),
- Le traitement si nécessaire de déchets verts communautaires sur un autre site.

L'objectif de la mission est de coordonner au mieux les opérations de broyage de déchets verts (DV) aux nécessités de la plateforme de co-compostage des algues vertes/déchets verts (Kerioret) dans le but d'optimiser l'utilisation des DV de Douarnenez communauté et de limiter le recours à des DV extérieurs et d'obtenir un compost normalisé à l'issue des phases de traitement.

L'avis d'appel public à la concurrence a été **lancé le 21 janvier 2022** et la **date limite de remise des offres a été fixée au 25 février 2022 à 12 h.**

L'avis a été publié au JOUE, au BOAMP ainsi que sur un journal local (Télégramme). Les services ont réceptionné 2 offres qui ont chacune fait l'objet d'analyses détaillées.

A l'issue de ces analyses, la commission d'appel d'offres réunie le 14 mars 2022 s'est prononcée sur le choix de la société SUEZ ORGANIQUE présentée comme la mieux disante pour un montant prévisionnel annuel de 124 557.90 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT sur 4 ans.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget primitif.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

